Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_4-DE

Centre Communal D'Action Sociale
Conseil d'Administration
56700 SAINTE-HELENE
(Morbihan)

D_25SEPT2026_4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU C.C.A.S.

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
11	9	11

Séance du 25 septembre 2026

L'An Deux Mille Vingt-six, le vingt-cinq septembre, la commission permanente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SAINTE-HELENE, dûment convoquée, s'est réunie en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christèle PERREL, présidente du CCAS.

Date de la Convocation : 02/09/2026

Présents : Mesdames Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Colette FOUILLOUX, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hervelyne COUEDO

Messieurs Vincent ROCHE, Philippe DOUSSINEAU, David ROLLAND

Absent(es) excusé(es) : Marie-Pierre LE NEZET, donne pouvoir à Gladys LE SAUSSE
Nadia PICHON, donne pouvoir à Karine CONQUER

Secrétaire de séance : Madame Gladys LE SAUSSE

Objet : Proposition d'animations - thématique le cycle d'ateliers "sensibilisation aux anarques avec l'association des consommateurs Que choisir 56"

Validation d'un projet de partenariat avec l'association Que Choisir 56 pour la mise en place d'un atelier de sensibilisation aux arnaques du quotidien.

1) Contexte et objectifs du projet

Le CCAS accompagne les publics fragiles et œuvre à la prévention des difficultés sociales, notamment par des actions d'information et de sensibilisation.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_4-DE

Dans ce cadre, le CCAS souhaite développer une action de prévention visant à renforcer la capacité des bénéficiaires à repérer, comprendre et éviter les arnaques du quotidien (arnaques téléphoniques, démarchage, faux organismes, hameçonnage, fraudes courantes, etc.), afin de limiter :

- Les pertes financières,
- La vulnérabilité numérique et la désinformation,
- L'isolement (fausse "aide", pression, manipulation),
- Les démarches inadaptées ou tardives
- Le démarchage à domicile

L'association Que Choisir 56 (expertise associée à la défense des consommateurs) propose un programme d'intervention cohérent avec cette ambition, à travers un atelier de sensibilisation et de prévention, animé et structuré.

2) Cadre du partenariat

Le partenariat envisagé prend la forme d'une collaboration entre le CCAS et l'association Que Choisir 56, représentée par sa vice-présidente pour :

- Concevoir et organiser un atelier de sensibilisation,
- Adapter le contenu au public cible du CCAS (niveau de compréhension, besoins spécifiques, accessibilité),
- Mettre en œuvre l'intervention sur site et/ou en modalité définie d'un commun accord,
- Assurer le suivi (présence, retours qualitatifs, évaluation simple).

Le CCAS conserve la responsabilité de l'organisation globale, de la sélection des bénéficiaires (dans la limite des critères définis) et du cadre institutionnel de l'action.

3) Public visé

Le projet s'adresse en priorité à :

- Bénéficiaires d'actions sociales (insertion, accès aux droits, lutte contre la précarité),
- Seniors et/ou personnes en situation de fragilité,
- Personnes concernées par des difficultés avec les démarches, la consommation ou l'usage du numérique.

Nombre de participants envisagé : environ 15 personnes à définir avec l'association
Lieu : bibliothèque ou Salle BEG ER LANN
Calendrier : à définir avec l'association
Format : atelier collectif (durée : à préciser : ex. 1h30 / 2h)
4) Description de l'action

L'atelier a vocation à couvrir, de manière pédagogique, ludique et pratique, des cas concrets d'arnaques du quotidien. Sans préjudice du contenu exact transmis par l'association, l'action vise notamment :

- Comment les arnaques fonctionnent (mécanismes, pression, fausses urgences),
- Les signaux d'alerte (offres trop belles, demandes d'informations sensibles, usurpations),
- Les "réflexes" à adopter avant de répondre/cliquer/payer,

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20261001-D_25SEPT2026_4-DE

- La conduite à tenir en cas de doute ou de préjudice,
- Les ressources et démarches à connaître (où signaler, comment documenter une tentative de fraude).

5) Modalités de mise en œuvre

Rôle du CCAS :

- Mobiliser/inscrire les participants,
- Communiquer sur l'action,
- Assurer l'accueil et l'organisation logistique (salle, matériel, accessibilité),
- Assurer le lien administratif avec l'association,
- Procéder à une évaluation simple à l'issue de l'action.

Rôle de l'association Que Choisir 56 :

- Proposer un atelier conforme à son expertise,
- Préparer le contenu et les supports,
- Animer l'intervention,
- Communiquer (dans la mesure du possible) sur les principaux enseignements et "bonnes pratiques".

6) Financement

Coût de l'intervention : pris en charge par l'association que choisir.

Vu les missions du CCAS en matière de prévention et d'accompagnement social,
Vu la proposition d'action présentée par l'association Que Choisir 56,
Vu l'intérêt de renforcer la sensibilisation des publics aux arnaques du quotidien,

Sur proposition de Madame la Vice-présidente,

Le conseil d'administration du CCAS décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le projet de partenariat avec l'association Que Choisir 56 pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation aux arnaques du quotidien.

- D'autoriser Mme La Vice-présidente à signer toute convention/annexe relative à cette action, ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

- De charger les services du CCAS du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'action.

Faite et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour expédition conforme, le 25/09/2026 à Sainte-Hélène

Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,
Mme Gladys LE SAUSSE

